

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024

ID : 001-200070118-20240326-DEL_24_03_26_44-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 5

Absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Marie-Ange FAVEL, M. Thierry MICHAL (pouvoir à Mme Fabienne GIMARET), Mme Christelle PAGET, M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme FAUVETTE), Mme Marie-Monique THIVOLLE (pouvoir à M. Romain COTTEY), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRE), M. Dominique VIOT,
Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

N°2024/03/26/44 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION ANIMATION JEUNESSE ET CULTURE (AJC) ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2024,

Vu la demande de soutien financier pour un montant de 64 890 € de l'AJC,

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2024 de la CCVSC à l'issue de la séance du 25 février 2024,

Vu le contrat d'engagement républicain signé par le Président d'AJC,

M. DESCHIZEAUX, Président, explique que la subvention sollicitée par AJC pour l'année 2024 s'élève au montant global de 64 890 € et correspond à trois types d'intervention :

- Dans le cadre du projet social 2020-2023 prolongé d'un an jusqu'au 31 décembre 2024 par dérogation accordée par la CAF de l'Ain, la Communauté de Communes apporte son soutien à AJC pour plusieurs chantiers déclinés sous forme d'actions sociales envers la population du territoire. Le montant de cette aide est de 48 205 € pour l'année 2024.
- Depuis l'année 2018, la Communauté de Communes apporte en outre son soutien à AJC pour l'exercice de la compétence Jeunesse, avec une subvention complémentaire de 12 695 €, comprenant une extension à tout le territoire depuis lors.
- Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2022, l'Association Jeunesse et Culture met à disposition un conseiller numérique à France Services et auprès de certaines communes pour un montant de subvention complémentaire de 3 990 €. Ce montant peut évoluer par avenant en fonction du nombre de communes engagées et des interventions effectivement réalisées.

Conformément au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat, l'Association Jeunesse et Culture a remis à la communauté de communes un exemplaire du contrat signé de son Président, Benyounés KAOUACHI le 6 mars 2023.

Après avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 18 janvier 2024,

Après avis favorable de la Commission Mutualisation et Services de Proximité du 14 décembre 2023 pour la subvention relative au Conseiller Numérique,

Il est proposé d'autoriser la signature de la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec AJC et de lui attribuer une subvention de 64 890 € au titre de l'année 2024, comprenant une augmentation de 5% par rapport à la subvention 2023 qui était de 61 800€.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE la signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Animation Jeunesse et Culture (AJC), pour l'année 2024, telle que jointe en annexe,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **64 890 euros** à l'association Animation Jeunesse et Culture (AJC) qui gère le Centre social l'Embarcadère de Thoisse.

PRECISE que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 26 mars 2024

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
De la notification le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Entre

La Communauté de Communes Val de Saône Centre, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, sise 166 route de Francheleins – le Grand Rivolet à Montceaux (01090), représentée par son président, Jean-Claude DESCHIZEAUX, dûment habilité par décision du Conseil Communautaire du 10 janvier 2017, ci-après désignée « la Communauté de Communes »

Et

L'association loi 1901 « Animation Jeunesse et Culture », sise 2 rue de la Grande Mademoiselle à Thoissey (01140), répertoriée sous le numéro de SIRET 42392193100014 représentée par son président en exercice, Benyounès KAOUACHI, agissant pour le compte de cette association et mandaté à cet effet par le conseil d'administration- ci-après désignée « AJC ».

PREAMBULE

L'AJC bénéficie d'un agrément « centre social » basé sur le diagnostic territorial et le projet social pour la période 2020-2023 prolongé d'un an jusqu'au 31 décembre 2024 par dérogation de la CAF de l'Ain.

Le projet social a bénéficié dès 2016, d'un soutien financier de la part de Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne via une convention d'objectifs et de moyens pour les actions entrant dans le champ communautaire à l'exclusion des actions et charges relatives à l'accueil de loisirs des enfants de 3 à 11 ans (ou 12 ans) et au périscolaire.

La Communauté de Communes Val de Saône Centre a renouvelé son soutien financier auprès d'AJC par la signature annuelle d'une convention d'objectifs et de moyens pour :

- les actions sociales pour l'exercice 2017 par délibération N°2017/05/30/01
- les actions sociales et en faveur des 14-17 ans par délibération N°2018/05/29/08 pour l'exercice 2018, par délibération N°2019/04/30/13 pour l'exercice 2019, par délibération N°2020/03/10/40 pour l'exercice 2020, par délibération N°2021/03/30/03 pour l'exercice 2021, par délibération N°2022/03/29/46 pour l'exercice 2022 avec un avenant signé après délibération N°2022/11/29/05 et par délibération N°2023/03/28/48 pour l'année 2023.

La Communauté de Communes Val de Saône Centre souhaite reconduire la convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'année 2024, conforme aux axes d'objectifs et à la trajectoire financière du projet social 2020-2023. La Communauté de Communes Val de Saône Centre confirme également son partenariat avec l'association en matière de financement d'actions en faveur des 14-17 ans (accueil de loisirs, séjours courts, itinérance et relations avec les collégiens).

Les actions entrant dans le champ communautaire sont les actions suivantes :

Chantier « Agir dans et pour le territoire »

Action-projet	Description de l'action
Favoriser l'implication des habitants dans des projets fédérateurs en associant chaque commune	Permettre aux habitants de s'impliquer fortement dans la création d'événements forts en lien avec le territoire
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> * Dans le cadre du fonctionnement de l'association associer des adhérents et des bénévoles aux différents travaux des commissions. * Développer les principes de la décision partagée * Création d'espaces et de temps d'échange avec les habitants sur les missions du centre social * Travailler à la mise en œuvre de budgets participatifs dans les projets et actions
Dehors : Développement du projet social sur le territoire	Le projet social se décline sur l'ensemble du territoire d'impact et plus particulièrement sur le territoire de la Communauté de communes Val de Saône Centre . Les projets et actions conduits dans le cadre de l'activité de l'association devront tenir compte de cet impératif. Il s'agira d'aller vers.
Le Taux d'effort	Dans le cadre son activité, l'association souhaite continuer sa réflexion sur le taux d'effort et le reste à charge. Les usagers du Centre social sont des personnes avec des ressources faibles ou moyennes. Il s'agit donc d'adapter une politique tarifaire qui ne constitue pas un frein aux activités mais favorise la participation de tous.
Le monde associatif	Il s'agit de participer au maillage entre les associations du territoire et de faire connaître l'ensemble des propositions.

Chantier « Services à la population »

Action-projet	Description de l'action
Accueil de services d'accès aux services publics	<p>L'Épicerie solidaire Le lundi après-midi de 14h00 à 16h00</p> <p>La Mission Locale Jeunes Le Mardi de 9h30 à 17h</p> <p>Les rendez-vous CAF Un vendredi matin sur deux, de 9h00 à 11h00 sur rendez-vous</p> <p>Création d'autres services à la population en fonction des besoins identifiés (Impôts...)</p>
Le guichet « services »	<p>Pour aider les habitants dans leurs démarches administratives, les conseiller et les orienter vers les services appropriés</p> <p>L'espace multimédia : accès libre aux ordinateurs et à internet.</p> <p>L'accompagnement informatique : un animateur est présent pour accompagner dans la maîtrise de l'outil informatique. (Le conseiller numérique France Services)</p> <p>L'écriture publique : à destination des personnes qui rencontrent des difficultés dans leurs échanges avec les administrations et les fournisseurs (EDF, fournisseurs d'accès Internet...), ou dans la compréhension des courriers.</p> <p>Le service photocopie : Tous les jours.</p> <p>L'outil CV : Pour rédiger un curriculum vitae, être conseillé dans la rédaction d'un courrier</p>
Panier services	Mise à disposition d'un système d'échange de services et de compétences. Affichage « je sais faire... j'ai besoin... » dans tous les domaines de la vie quotidienne (informatique, électricité, dessin, mécanique...). Création d'un espace dématérialisé.

Chantier « Agir pour demain »

Action-projet	Description de l'action
Jardin partage permanent	Un jardin partagé en libre accès, élaboré avec des modules a été créé et installé autour de l'Embarcadère. Chacun (enfant, adulte) peut s'occuper du jardin et en récolter les productions. Il s'agit de faire de ce jardin un lieu de rencontre, d'échange et de découverte mais aussi d'expérimentation. Ainsi,

	à la suite d'une sensibilisation, il pourrait devenir un site « exemplaire », local, des pratiques de la permaculture. Autour du jardin, des actions pourraient être conduites (visites, formations, conférences...).
Paniers AMAP	Organisation du dépôt de paniers « légumes et autres », en lien avec des exploitants locaux qui s'adresserait à tous les habitants, et notamment à celles et ceux qui n'ont pas de jardins. Les exploitants pourront être présents et seront également sollicités dans le cadre d'autres actions (Tables d'hôtes, soirées...)
Repairshop / ressourcerie	Il s'agit de développer un espace (ancienne boutique) permettant aux personnes seules/isolées de se retrouver autour d'un café (convivialité) - à l'exemple des cafés sociaux, et de pouvoir, dans le même espace, échanger et mettre à profit leurs connaissances / compétences dans le cadre d'une recyclerie, où seraient proposés des objets (déposés ou récupérés) réparés par les personnes utilisatrices. Cet espace serait ouvert en semaine et/ou le week-end selon des horaires et animé par des bénévoles et un professionnel. Le principe de la récupération solidaire qui sera recherché dans ce projet permettra aux personnes de s'inscrire dans la continuité. L'intérêt de ce projet sera d'être un espace de transmission, de transition entre générations - seront accueillis tous les publics - mais aussi des savoir-faire. Il vise à maintenir la vitalité du territoire et des personnes (capacité à agir) qui y vivent et vieillissent, en liant des usages de convivialité avec des usages de solidarité. Pour dépasser le frein de la mobilité, il pourra être mis en place un véhicule adapté afin de pouvoir aller chercher les personnes et les emmener au local, et de travailler le lien avec les travailleurs à domicile.
Transitions durables	Au travers de cette action, il s'agit de développer des initiatives et des projets qui permettent de comprendre les enjeux des transitions écologique, économique et sociale, au travers de la diffusion des connaissances et de l'information, mais également en montrant leurs impacts dans la vie quotidienne des habitants. Il s'agira de percevoir les enjeux du développement durable.
Fabric'action	Ces ateliers sont des ateliers au cours desquels les personnes pourront apprendre à fabriquer des produits d'entretien et/ou de beauté à la maison, ou des meubles en carton... Ils seront l'occasion de développer de nouvelles recettes ou de retrouver des manières « d'antan », et de découvrir de nouvelles pratiques. Ces ateliers sont coanimés avec des bénévoles.

Chantier « enfance » (Parentalité)	
Action-projet	Description de l'action
ADELE Adapter pour mieux accueillir les enfants en alsh et en activités de loisirs éducatifs	Adapter les pratiques pour permettre aux enfants et jeunes présentant des handicaps de bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égal accès Développer l'information et la ressource sur l'accueil adapté au handicap. Construire des parcours adaptés pour contribuer à l'intégration. Soutenir la reconnaissance de cette question dans le lien avec les familles, les partenaires. Favoriser la prise en compte de ce sujet dans les dispositifs pour étudier les conditions et modalités de mise en œuvre et travailler avec le réseau d'acteurs éducatifs. Qualification, partage et adaptation
Soirées parents-enfants	Des soirées sont proposées si possible en veille ou en fin de vacances scolaires, pour permettre de renforcer les échanges entre les familles.
Café parents	Organiser une fois par mois, un temps de café avec les parents des écoles de Thoissey et, dans des communes de la communauté de communes, afin de connaître leurs besoins, les informer sur les actions de la structure et créer ainsi des rencontres entre les personnes
Atelier des doudous	Ces ateliers, qui répondent à l'absence de lieux parent-enfant, sont des ateliers destinés aux enfants de 12 à 36 mois et leurs parents. Ils ont lieu une fois par mois le samedi entre 10h et 11h, autour de thématiques : motricité, arts, cuisine, les sens. Leur finalité est de proposer un temps de rencontre et d'échange entre enfant-parents (faire ensemble) mais aussi de favoriser la découverte et les échanges entre enfants et entre parents. Des spectacles à partir de 6 mois sont également proposés
Lieu accueil enfants parents	Construction d'un projet de lieu accueil Enfants Parents avec les partenaires afin de proposer un lieu et un temps dédié aux parents et aux enfants dans le quel les difficultés peuvent être nommées, les savoir-faire et expériences partagées dans un cadre bienveillant.
Ouverture au monde et aux sciences	Organiser des temps d'animation spécifiques à l'occasion de journée qui permettent aux enfants de découvrir le monde, les univers et les sciences

Réseau des acteurs petite enfance	Création d'un réseau des acteurs de la petite enfance afin de pouvoir échanger sur les expériences conduites localement et développer des projets d'actions ensemble.
-----------------------------------	---

Chantiers « Familles / Adultes »	
Action-projet	Description de l'action
ACCES AUX DROITS ET AU NUMERIQUE	
Accompagnement aux droits	Accueil des personnes souhaitant accéder à leurs droits sociaux (CPAM, trésor public, CARSAT, ANTS...) et pour lesquelles cela nécessite un accompagnement. Le temps d'accueil permet aussi de comprendre la demande dans sa totalité, et notamment d'identifier d'autres situations de fragilités
Initiation au numérique	Organisation d'ateliers d'initiation au numérique pour les personnes qui en sont le plus éloignées et pour lesquels un accompagnement collectif et individuel est nécessaire. Deux sortes d'ateliers sont proposés : les ateliers pour les + de 60 ans et les ateliers tout public
ACTIVITES PARTAGEES DE LOISIRS	
Ateliers détente	Proposition d'ateliers en journée et en soirée en libre accès dans le double objectif de valoriser les compétences et les savoir-faire, et de créer des moments de partage et de convivialité. Des ateliers qui font aussi travailler la mémoire et l'activité physique
ECHANGER ET PARTAGER	
Développement d'ateliers ESF	Ces ateliers portent sur des questions de santé, de bien-être, d'économie.
Café rencontre	Organiser un temps de café rencontre avec les habitants et, dans des communes de la communauté de communes, afin de connaître leurs besoins, les informer sur les actions de la structure et créer ainsi des rencontres entre les personnes
Conférence débat	Conférences-débats menées par un intervenant extérieur spécialiste sur des sujets identifiés dans le cadre des actions
Tables d'hôtes	Leur principe repose sur une préparation culinaire assurée par des personnes bénévoles puis des hôtes qui viennent partager ce repas, contre une participation financière minimale. Ce sont près d'une douzaine de bénévoles investis dans la cuisine et une cinquantaine de convives, qui viennent à la Table d'hôte. L'intérêt de ces tables d'hôtes est de créer de la rencontre, de la mixité, de la sensibilisation et de l'information nutritionnelle. Elles constituent pour certaines personnes la « sortie au restaurant ». Si tous les âges sont représentés, les + de 60 ans sont les plus représentés. Les tables d'hôtes ont obtenu une aide exceptionnelle de la CARSAT dans le cadre des Trophées régionaux sur la thématique « Santé et vieillissement ».
Réveillon solidaire	Le Pôle Famille/Adultes accompagne un groupe de bénévoles dans l'organisation du Réveillon solidaire qui a lieu lors des fêtes de fin d'année. Cette action permet aux personnes seules de pouvoir passer un moment convivial avec d'autres personnes. Animé par les bénévoles, ce réveillon est ouvert à tous.
Semaine sans écran(s)	Le Pôle familles-Adultes en lien avec les autres pôles est en charge de cette semaine. Mise en place à partir de 2013 autour d'un collectif d'associations et institutions de Thoissey (écoles, bibliothèque, associations Francs-Pêcheurs, Basket, Amis du Vieux Thoissey et de ses environs...) et de bénévoles (parents d'enfants, parents d'élèves, enseignants hors l'institution école, administrateurs d'AJC...). Le principe est de proposer aux parents et à leurs enfants des activités qui permettent de réduire l'usage des écrans.
DECOUVRIR ET S'OUVRIR	
Un été ensemble	Proposer durant la période estivale une sortie parents enfants par semaine pour permettre aux familles et aux adultes présents, qui ne sont pas en congés et dont les enfants ne sont pas en centre de loisirs, de pratiquer des sorties de loisirs.
Sortie Hiver – Sortie Printemps/Eté	Ces actions qui se sont développées durant la durée du projet social, sont des actions qui connaissent une adhésion de la part des habitants. Chaque année, les sorties hiver (février), construites avec le Pôle Jeunesse ou les sorties Été vers des lacs (juin), permettent de créer des journées familiale et intergénérationnelle.
Week-end à...	Le projet « Week-End à » est un projet moteur, car né de la demande d'usagers, il mobilise les énergies des bénévoles pour créer des actions (ventes, soirées, la randonnée...), qui réduiront le reste à

	charge de chacun. Ce projet est à la fois un projet d'ouverture, mais aussi de solidarité entre les personnes. Rendre les familles actrices de l'organisation de sorties partagées, et les inciter à organiser des petites actions pour contribuer au financement.
Sports en famille	Au mois de juin, proposition d'une journée parents-enfants pour pratiquer des activités sportives ensemble (Accrobranches, Tirs à l'arc, canoë...). Cette journée a lieu sur la base de loisirs de Thoissey.

Chantier « Culture et action culturelle »	
Action-projet	Description de l'action
Des spectacles pour tous	Proposition d'une programmation culturelle de spectacles pour tous, mêlant spectacles très jeune public (-5ans) jeune public et adultes, mais également une programmation scolaire. Tous les genres de spectacles sont proposés : théâtre, musique, cirque... Cette action participe au maintien de la culture dans les zones rurales, par l'accueil de compagnies et artistes reconnus. Les différents spectacles pourront être proposés dans les communes partenaires.
Talents locaux	Il s'agit : 1/ de soutenir la création de collectif d'habitants réunis autour du désir de faire quelque chose ensemble. Ex Club T, 2/ de proposer une fois par mois « scène ouverte à l'Embarcadère » pour permettre aux talents locaux de venir partager leur pratique musicale, théâtrale... 3/ de proposer une valorisation au travers d'expositions, de spectacles... avec la mise à disposition des moyens techniques
Accueillir des artistes en résidence	Mettre des locaux à disposition d'une compagnie artistique qui souhaite travailler sa création pour favoriser les échanges et la rencontre entre la population et les artistes. Permettre aux habitants d'approcher le monde artistique et culturel en « vivant » la création d'un spectacle, en assistant aux répétitions, en échangeant avec les artistes... L'accueil des compagnies se fait chez l'habitant.
Aller au spectacle ensemble	L'Embarcadère organise aussi le déplacement d'habitants vers d'autres lieux de spectacle gratuits (opéra en beaujolais, festival de Bourg...)

Chantier « Activités de loisirs, sport et nature pour tous »	
Action-projet	Description de l'action
Les ateliers	Proposition d'ateliers culturels, artistiques et sportifs durant l'année scolaire pour permettre aux habitants l'accès à des activités de loisirs. En fin d'année scolaire, une fête des ateliers est proposée pour permettre de montrer ce qui a été réalisé dans les différents ateliers.
Les stages	Proposition de stages autour de nouvelles pratiques
Activités sports nature	L'activité Espace Nature Evasion a pour objectif de proposer des activités sports nature à des groupes de jeunes de 6 ans à 17 ans, issus de toute la France, favorisant ainsi la rencontre et la mixité de jeunes de différents horizons géographique et sociale. Ce sont chaque année entre 500 et 1000 jeunes qui viennent à l'Espace Nature Evasion. Reconnu comme acteur du sport loisirs nature pour les Publics Eloignés de la Pratique Sportive par le Région, L'Espace Nature Evasion accueille également des classes découvertes dans la cadre d'un agrément Education nationale.

Chantier « loisirs jeunes »	
Action-projet	Description de l'action
Accueil de loisirs ados des mercredis après-midi	Pour les 12-17 ans : accueil de 11h30 à 18h30. Organisation d'activités en rapport avec la demande des jeunes.
Accueil de loisirs ados des petites et grandes vacances	Pour les 12-17 ans accueil durant les vacances. Réalisation d'un programme d'activité en lien avec le projet éducatif et le projet pédagogique.

Séjours de vacances ados	Pour les 12-17 ans, durant les vacances, proposer des séjours construits avec les jeunes sous forme de mini-camps ou de séjours.
Adapter pour mieux accueillir les Enfants en ALSH et en activités de Loisirs Educatifs (ADELE)	Adapter les pratiques pour permettre aux enfants et jeunes présentant des handicaps de bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égal accès Développer l'information et la ressource sur l'accueil adapté au handicap. Construire des parcours adaptés pour contribuer à l'intégration. Soutenir la reconnaissance de cette question dans le lien avec les familles, les partenaires. Favoriser la prise en compte de ce sujet dans le cadre du PEDT et des dispositifs pour étudier les conditions et modalités de mise en œuvre et travailler avec le réseau d'acteurs éducatifs. Qualification, partage et adaptation

Chantier « Accompagnement jeunes »	
Action-projet	Description de l'action
Parents d'Ados	Cette action doit permettre de croiser les regards sur les problématiques telles que les écrans, les addictions... Des « Clash Time » sont proposés permettant de débattre en toute sérénité. Des groupes de parents d'ados sont constitués sur Thoissey et Montmerle. Des semaines thématiques sont organisées. Des temps entre parents et ados, débats/échanges avec un temps professionnel/adulte, un temps professionnel/ados et un temps d'échange, sont organisés.
A'TOUT JEUNES VAL DE SAONE CENTRE	Développer une action itinérante de proximité à destination des jeunes de la Communauté de communes en créant un espace jeunes repère, itinérant mobile (minibus ADOS LAND) avec un calendrier et une maraude. Développer des temps forts sur les villages, et permettre aux jeunes de partager leurs compétences, d'échanger, de s'initier à des activités innovantes ou tout simplement partager un moment convivial ensemble. L'idée est d'établir un contact avec des jeunes isolés ou en rupture sociale, et favoriser la création de projets : chantiers jeunes, Urban Day, etc. Le minibus, aménagé, est également adapté comme relais d'information et de prévention (santé, formation, métiers, loisirs locaux, transports – mobilité etc.) ;
Accompagnement de projets jeunes	Accompagner les jeunes dans leurs projets et leurs initiatives : séjours vacances, aide humanitaire, spectacle...
Chantiers jeunes	Organiser des chantiers jeunes dans le cadre d'actions spécifiques ou dans la perspective de développer une action citoyenne.
Prévention des pratiques à risques ou fragilisantes	Mise en place d'actions et de projets auprès des jeunes pour prévenir les conduites à risques, au travers d'informations, de rencontres et d'actions de sensibilisation, et d'une aide à l'orientation vers les services concernés. Exemple : semaine des ados. Développement d'une sensibilisation sur les usages des réseaux sociaux (Promeneur du Net)
Accompagnement à la scolarité	Mise en place d'ateliers d'accompagnement à la scolarité pour les jeunes qui ne trouvent pas à la maison les meilleures conditions pour assurer leur réussite, dans un souci de prévention du décrochage scolaire et de la meilleure insertion sociale.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

I. DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'association AJC s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre les actions, définies dans la présente convention et entrant dans le champ communautaire. Ces actions sont incluses dans le projet social validé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, conformément à son objet social. L'association s'engage par

ailleurs à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à la bonne exécution desdites actions.

Pour sa part, la Communauté de Communes Val de Saône Centre s'engage, sous réserve de l'inscription des crédits au budget, à soutenir financièrement la réalisation des actions entrant dans le champ communautaire listées dans le préambule.

ARTICLE 2 – DUREE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESENTE CONVENTION

☛ **Le plan annuel 2024 de ladite convention proposera des actions concrètes (communes concernées, publics, résultats attendus).**

Un bilan sera réalisé en fin d'année 2024

☛ Sont présentées en annexes indissociables de la présente convention,

- le projet social d'AJC, tel qu'approuvé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, incluant les actions entrant dans le champ communautaire dudit projet social désignées par « actions du champ communautaire » ;
- le budget prévisionnel global affecté par l'association au projet social, incluant le budget prévisionnel des actions entrant dans le champ communautaire tel que précisé par la Communauté de Communes Val de Saône Centre ;

ARTICLE 4 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

La communauté de communes Val de Saône Centre s'engage à accompagner financièrement à hauteur de 48 205 € (pour les actions sociales) + 12 695 € (pour la jeunesse) + 3 990 € pour le Conseiller Numérique à France Services et dans les communes soit 64 890 € (soixante-et-un-mille-huit-cents euros), les actions entrant dans le champ communautaire entreprises par AJC dans le cadre du projet social validé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, et selon les dispositions financières énoncées ci-dessous.

La subvention annuelle sera créditée au compte d'AJC selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- Un premier versement de 47 000 € (quarante-sept-mille euros) soit 72.43% interviendra après l'approbation de la présente convention annuelle par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes.
- Le solde, soit 17 890 € (dix-sept-mille-huit-cent-quatre-vingt-dix euros), sera versé à réception du bilan qualitatif et quantitatif des actions et/ou thématiques du champ communautaire en fin d'année.

Le comptable assignataire est le Trésorier de Châtillon-sur-Chalaronne.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS FINANCIERES

AJC atteste être en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

AJC s'engage :

- à organiser un comité de pilotage semestriel associant l'ensemble des partenaires du centre social, afin de rendre compte des actions réalisées et des projets à venir, des difficultés éventuellement rencontrées et des ajustements à envisager ;
- à fournir le compte-rendu financier propre à l'objet de la présente convention d'objectifs et de moyens, dûment signé par le Président ou toute personne habilitée ;
- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice ;
- à rechercher par ses propres moyens, des recettes aussi importantes que possible (cotisations, sponsors, subventions extérieures, droits d'entrée, produit d'activités...);
- à s'interdire la redistribution des fonds publics à d'autres associations, sociétés, collectivités privées, œuvres ou particuliers.
- à restituer à la Communauté de Communes les subventions perçues si leur affectation n'était pas respectée.

AJC étant soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes, les rapports complets établis par ce dernier seront joints aux pièces transmises. AJC informera la Communauté de Communes, au plus tard dans les 7 jours, de la mise en place d'une procédure d'alerte par le commissaire aux comptes.

ARTICLE 6 – AUTRE OBLIGATION

AJC s'engage à respecter les principes du Contrat d'Engagement Républicain instauré par le Décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2020 et approuvant le Contrat d'Engagement Républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.

AJC a remis à la communauté de communes un exemplaire du contrat signé de son Président, Benyouènes KAOUACHI le 6 mars 2023.

ARTICLE 7 – COMMUNICATION

AJC s'engage à valoriser le soutien de la Communauté de Communes sur tous les documents informatifs et supports promotionnels édités, présentant son activité ou diffusés à l'occasion d'une manifestation organisée par elle, dès lors qu'ils entrent dans les actions du champ communautaire du projet social.

ARTICLE 8 – CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l'accord écrit de la Communauté de Communes des conditions d'exécution de la présente convention par AJC, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 10, la Communauté de Communes pourra suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention et en exiger le remboursement.

ARTICLE 9 – CONTROLE

AJC s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Communauté de Communes de la réalisation des objectifs et de la bonne tenue de la gestion financière et administrative d'AJC, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

ARTICLE 10 - EVALUATION

Une évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Communauté de Communes a apporté son concours, sur un plan tant quantitatif que qualitatif, sera réalisée au terme de l'année 2024

Une fiche bilan sera établie pour chaque action et/ou thématique. Toutes les fiches seront présentées par AJC et examinées dans le cadre d'un comité de suivi composé de représentants de la Communauté de Communes, de la Commune de Thoissey, de la Maison des Solidarités / Conseil Départemental, de la CAF et de la Fédération des Centres Sociaux de l'Ain et de représentants de l'association AJC.

Cette évaluation permettra de mettre en adéquation les objectifs définis avec les moyens mis en œuvre ou alloués par la Communauté de Communes.

L'évaluation portera sur la conformité des résultats avec les objectifs définis visant les « actions du champ communautaire ».

ARTICLE 11 – AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

ARTICLE 12 – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention et ses avenants éventuels, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 13 – LITIGES

A défaut d'accord amiable entre les parties, tous les litiges concernant l'interprétation ou l'application de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Montceaux, le/...../2024 pour servir et valoir ce que de droit, en deux exemplaires originaux

**Pour la Communauté de Communes
Val de Saône Centre
Jean-Claude DESCHIZEAUX,
Président**

**Pour Animation Jeunesse
et Culture
Benyounès KAOUACHI,
Président**

ANNEXES INDISSOCIABLES

1. Projet social tel que validé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, y compris « actions du champ communautaire »
2. Budget prévisionnel du projet social pour l'année 2024, y compris budget prévisionnel des actions du champ communautaire
3. Contrat d'Engagement Républicain signé

AJC - BUDGET PREVISIONNEL 2024					
AJC - BUDGET PREVISIONNEL 2024 - CHARGES			AJC - BUDGET PREVISIONNEL 2024 - PRODUITS		
	CR311023+prévi nov-dé	BP 2024		CR311023+prévi nov	BP 2024
60- Achats	40564	37970	70 - chiffres d'affaires	393 413,00	392 685,20
electricité			vente atelier (japan fest)	1 176,00	
carburant	2 229,00	3 000,00	vente de marchandises	2 084,00	2 000,00
eau			VENTE FAMILLE	2 242,00	3 000,00
produits entretien	153,00	150,00	PANIERES DE LEGUMES	3 962,00	3 500,00
pharmacie	168,00	100,00	recettes FAMILLES ateliers	16 530,00	17 000,00
alimentation	5 656,00	5 500,00	recettes enfance jeunesse	86 224,00	102 250,00
livraisons repas	19 373,00	18 500,00	PRESTA caf CLAS	2 308,00	2 100,00
ACHAT DE MARCHANDISES	878,00	500,00	recettes tiers pour famille cdl		
ACHATS MARCH CULTURE	1 253,00	1 000,00	recettes mairies pour CDL	9 288,00	10 000,00
ACHAT PANIERS LEGUMES	3 970,00	4 000,00	RECETTES FAMILLES ADOS	6 377,00	6 000,00
ACHATS MARCH FAMILLES	1 205,00	1 000,00	recettes ENE	33 612,00	35 000,00
EMBALLAGE CONSIGNES	20,00	20,00	RECETTES FAMILLES PERI	10 143,00	
fournitures petits équipements	1 078,00	1 000,00	RECETTES PERI GARNERANS	9 991,00	
fournitures administratives	1 125,00	700,00	RECETTES PETITE ENFANCE	45,00	
fournitures pédagogiques	3 456,00	2 500,00	RECETTES CAMP ENFANCE		
Personne intérimaire ateliers			RECETTES CAMP ADOS	5 400,00	
61. Services extérieurs	33 112,00	29 510,00	RECETTES STAGE ATELIERS	873,00	800,00
Locations	20 373,00	15 000,00	RECETTES DIVERSES		
Entretien réparation	210,00	300,00	recettes culture	1 776,00	1 500,00
entretien mobilier		30,00	Recettes organismes sociaux CDL		100,00
entretien vehicule	1 257,00	2 000,00	recettes locations		36,00
maintenance	5 882,00	5 500,00	recettes photocopies	16,00	50,00
assurances	5 330,00	6 000,00	ancv-cesu		
abonnement alarme		600,00	aides aux loisirs Ain/Saône-et-Loire	10 385,00	10 000,00
Documentation	60,00	80,00	vacaf		
62 - Autres services extérieurs	79 862,00	86 261,00	Prestations MSA		
frais de formation	2 096,00	7 500,00	Prestations CAF EXTRA	37 607,00	37 000,00
Personnel intérimaire			PRESTATIONS CAF PERI	28 145,00	28 000,00
MAD PERSONNEL	7 351,00	6 000,00	Prestation anim globale	73 694,00	73 694,00
honoraires	5 958,00	5 500,00	Prestation CAF famille	24 655,00	24 655,20
frais d'actes et contentieux	181,00		Prestation Jeunes CAF	12 680,00	16 000,00
Publicité, publication	1 401,00	500,00	recettes japan fest	2 357,00	2 200,00
cadeaux et dons			recettes div. prestations extérieurs		
transport	4 459,00	6 000,00	PS PLAN MERCREDI		3 000,00
Déplacements, missions	3 237,00	2 000,00	recette famille	9 674,00	10 000,00
frais postaux	145,00	200,00	Participations tap villes		
FRAIS DE PORT			MAD personnel	3 220,00	3 000,00
MISSION, RECEPTION	192,00	1 000,00	MAD matériel	125,00	1 800,00
RECEPTION DOUDOU	17,00	20,00	recette asso		
MISSIONS FORMATION	1 677,00	4 500,00	74 - Subventions d'exploitation	193 393,00	200 196,73
MISSION FAMILLES	91,00	100,00	subvention Thoisse CEJ	24 548,00	25 725,00
téléphone	5 971,00	7 200,00	FONJEP	12 438,00	14 202,00
internet		25,00	SUBV ETAT DONT Aides à l'emploi	4 568,00	
Services bancaires et autres	1 096,00	1 000,00	subventions div./conv jeunes		
FRAIS ANCV CESU	101,00	120,00	subvention Thoisse CULT	4 000,00	3 000,00
cotisations licences	5 007,00	5 100,00	subvention Thoisse périscolaire	8 800,00	9 240,00
Prestations (Intervenant extérieur)	18 099,00	17 000,00			
activités éducatives	22 787,00	21 000,00	SUB ANIMATION GLOBALE	15 000,00	15 000,00
activités éducatives ENE		1 500,00	Prestation conseil départemental		
63 - Impôts et taxes	13 162,00	10 000,00	Subvention communauté de com.	61 800,00	64 890,00
taxe sur les salaires	3 824,00	3 000,00	SUBVENTION PROJETS (carsat...)	11 440,00	7 000,00
formation personnel	8 328,00	6 000,00	SUB CAF ET FPT	13 400,00	20 000,00
droit d'enregistrement timbres			SUB CS ITIN		
TAXE DE SEJOUR			CONV CMSA		
SMIDOM	1 010,00	1 000,00	SUB DILCRAH		
64 - Charges de personnel	420 746,00	449 589,00	SUB CNFS	23 400,00	14 000,00
rémunérations brutes	341 280,00	443 889,00	SUB MSA	2 000,00	1 500,00
congés payés	-48,00	2 500,00	SUB AIDE TEMP EMB	1 500,00	22 640,73
chorum	5 921,00		SUBV PACTE DE COOPE	6 000,00	
urssaf	36 881,00		SUB CAF REAAP	4 500,00	3 000,00
mederic	11 287,00		Transfert de charges	12 138,00	12 199,00
assedic	14 540,00		Transfert de charges de personnel	9 939,00	
charges sur congés payés	-1,00		Remboursement Uniformation	2200	12000
médecine du travail	1 548,00	1 600,00	Tranfert de charges d'exploitation		200
Mutuelle	4 138,00				
Indemnité	3 500,00				
cse	1 700,00	1 600,00	75 - Autres produits de gestion courante	5 999	10 199
Guso			cotisations adhérents	3 500,00	4 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 183,00	2000	DONS MANUELS		2 000,00
droits d'auteurs, diff,règlements	1 183,00		QUOTE PART DE SUB INV AU	2 500,00	3 000,00
66 - Charges financières			produits divers de gestion		700,00
67 - Charges exceptionnelles			AIDE Cr2dit Agricole		
68 - Dotation aux amortissements	14 009,00	12 000,00	76 - Produits FINANCIERS	0,00	350,00
TOTAL DES CHARGES	602 638	627 330	PRODUITS FINANCIERS		350,00
			77- Produits exceptionnels/dons	0	4 000
			produits exceptionnels		
			Reprise prov ifc (départ à la retraite)		4 000,00
			Reprise amortissements		
RESULTAT EXPLOIT AVEC CONT FONC			TOTAL DES PRODUITS	604 943	619 630
CONTRIBUTION FONCT					
RESULTAT avant contribution ENE					
Contribution Espace Nature Evasion					
RESULTAT	2 305	-7 700			

Quelques chiffres		
collectivités	102 855,00	16%
ETAT	56 842,73	9%
RESSOURCES PROPRES	198 236,00	32%
CAF	233 949,20	37%
autres projets	7 000,00	1%
autres produits	26 747,00	4%
TOTAL	625 630	100%